



Numéro Spécial Accessibilité



BD humoristique réalisée sur BirdsDessines.fr



Test pour la pose de bande podotactile

Rappel de la loi

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été votée le 11 février 2005 (Journal officiel du 12/02/2005). Elle est l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées, depuis la loi de 1975. Les établissements doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap. Sont concernés par la loi, les Etablissements Recevant du Public et la Voirie.

● Des changements progressifs jusqu'en 2015.

La loi impose des résultats selon un calendrier précis de mise en œuvre et elle prévoit des sanctions.

● Une accessibilité concertée.

La loi est le fruit de la concertation avec les associations représentant les personnes handicapées. Celles-ci sont régulièrement entendues au sein des différentes instances créées pour la mise en œuvre de la loi qui est évaluée tous les trois ans lors de la conférence nationale du handicap, laquelle est suivie d'un rapport du Gouvernement au Parlement.

Pour Qui ?



La loi prend en compte toutes les formes de handicap : Moteurs, visuels, cognitifs, auditifs.

Elle concerne les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, y compris de manière temporaire.

Pourquoi ?

Répondre à une obligation citoyenne et réglementaire :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, motrices, visuelles, cognitives ou auditives, d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

ÉCHÉANCES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

Objet	Obligations	Compétence	Echéances
ERP neufs ou créés Par changement de destination	Accessibilité tous handicaps des locaux ouverts au public	Propriétaire/gestionnaire ERP	Demande de permis à partir du 01/01/2007
Voirie et espaces publics	Diagnostic d'accessibilité (PMAVEP)	Commune ou EPCI	23/12/2009
ERP existant 1ère et 2ème >700 personnes	-Diagnostic d'accessibilité -Travaux de mise aux normes accessibilité	Propriétaire/gestionnaire ERP	-01/01/2010 -01/01/2015
ERP existant 3ème et 4ème 300 à 700 personnes	-Diagnostic d'accessibilité -Travaux de mise aux normes accessibilité	Propriétaire/gestionnaire ERP	-01/01/2011 -01/01/2015
Site internet de la commune ou communauté de communes	Mise en conformité avec le référentiel d'accessibilité (RGAA) Décret n°2009-546 du 14/05/2009	Commune ou 4CF	16/05/2012
ERP existant 5ème Commerces de détail	Mise en accessibilité d'une partie du bâtiment où peut-être fourni l'ensemble des prestations ou mise en place de mesures de substitution	Propriétaire/gestionnaire ERP	01/01/2015

Comment ?

Deux temps forts :

● Première disposition

Mise en place de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH), par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2008 présidé par Monsieur le Maire.

Rappel :

« Dans les communes de 5000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées ».

A Trouville elle se compose comme suit :

Maud Blasselle, Maire-Adjoint, François Briard, Maire-Adjoint, Dominique Poidevin, Maire-Adjoint, Martine Guillon, Conseillère municipale, Régis Lehot, Conseiller municipal, Association Valentin Haüy (Pascal Bultez, Président), Lionel Darraux, Karine Chauvin, Isabelle Mignon.

Son rôle :

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

L'accessibilité est l'élément constitutif d'une vraie qualité de vie et de service.

● Deuxième disposition :

Mise en place du partenariat avec l'Université de Lille et l'ONADA (Observatoire National de l'Aménagement Durable Accessible) le vendredi 30 janvier 2009 par délibération du Conseil Municipal pour la signature de la convention de recherche (Université de Lille et l'ONADA).

Les objectifs sont de :

- réaliser une expertise accessibilité et l'analyse des besoins,
- analyser les diagnostics accessibilité des bâtiments (ERP) et de la voirie (PMAVEP) avec propositions de solutions techniques chiffrées,
- créer l'outil informatique (Gévu),
- former des agents du 5 au 9 septembre 2011 à l'outil « Gévu ».

Les données collectées, quantifiées, photographiées par l'Université de Lille et l'ONADA permettent de proposer à la collectivité les actions suivantes :

- traiter une hiérarchisation des espaces au regard des études préalables avec une définition des objectifs,
- traiter des propositions d'aménagements pour répondre aux objectifs formulés,
- traiter l'évaluation des coûts avec une proposition d'un calendrier d'actions.

Projet GEVU Globale Évaluation Urbaine



Rappels

2010

Finalisation du diagnostic de la voirie et des espaces publics, le PMAVEP. Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.

2011

estitution des 2 années d'études par un rendu des diagnostics des 42 bâtiments communaux et des 70 kms de voirie.

Lien utile

<http://www.accessibilité.gouv.fr>

N'hésitez pas ! Faites-nous part de vos idées et suggestions.

Le saviez-vous ? 😊

Les écoles COTY et DELAMARE sont équipées depuis la rentrée scolaire 2011/2012 de fontaines à eau réfrigérées branchées sur le réseau d'eau potable de la ville. L'empreinte carbone de plus de 5000 bouteilles plastiques est ainsi « évitée ».

Les bandes cyclables dans Trouville



Mais encore :



Les sanitaires de la salle de la plage ainsi que ceux de la Maison des Associations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La réalisation d'une abaisse de trottoir rue Guillaume Le Conquérant permet au bureau de vote d'être accessible à tous.